

La situation géographique du Canada, entre deux superpuissances fortement armées, a de quoi faire craindre aux Canadiens une guerre nucléaire. Notre pays est en mesure de fabriquer des armes nucléaires, mais il a choisi de ne pas le faire. En 1969, le Canada a jugé que les Forces armées canadiennes n'avaient plus à être équipées d'armes nucléaires. Le retrait progressif de ces armes, entrepris à l'époque, a été terminé cette année. Il s'agit là de l'une des grandes réalisations des gouvernements libéraux et, sauf erreur, tous les députés y souscrivent.

Le Canada a non seulement adopté cette politique et signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires, mais il compte également parmi les pays où les normes régissant la vente de technologie nucléaire sont les plus strictes. Le traité de non-prolifération a pris effet en 1970 et il est sujet à un réexamen en 1985. Il régit le transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques et les pays signataires s'engagent à ne pas utiliser cette technologie à des fins militaires. L'année dernière encore, mon très honorable prédécesseur, M. Pierre Trudeau, a réclamé des mesures correctrices destinées à consolider ce traité, afin d'exercer des pressions sur les pays qui n'ont pas encore signé le traité et de prévenir ainsi la prolifération horizontale des armes nucléaires.

En 1978, à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, M. Trudeau a proposé pour la première fois la stratégie de l'asphyxie. Le Canada préconisait alors l'interdiction généralisée des tests nucléaires, l'arrêt des vols d'essai de tout nouveau vecteur stratégique, l'arrêt de production des matières fissiles destinées à des fins militaires, et enfin la limitation, suivie éventuellement d'une réduction, des budgets militaires affectés aux nouveaux systèmes d'armes stratégiques.

Cette stratégie avait pour objectif d'asphyxier, dès l'étape du laboratoire, la mise au point de nouveaux systèmes d'armements et partant, d'éliminer le besoin que ressentent les pays de se surpasser les uns les autres dans ce domaine. Il importe de noter que ces propositions ne visaient pas une action unilatérale. L'intention a toujours été d'en faire l'objet d'un accord mutuel. Voyant que ces propositions restaient lettre morte et que les Soviétiques continuaient à déployer des missiles SS-20 en Europe de l'Est, le Canada a appuyé la double décision que l'OTAN a prise en 1979 d'installer des missiles en Europe occidentale et en même temps de se préparer à la suite des négociations sur le désarmement.

A la deuxième session extraordinaire sur le désarmement, en 1982, M. Trudeau a ajouté à la stratégie antérieure une politique de stabilisation à deux volets soit la stratégie de l'asphyxie et des négociations visant la réduction qualitative et quantitative des arsenaux nucléaires existants et l'établissement d'un équilibre à des niveaux moins élevés d'armements nucléaires. A cette occasion-là, le Canada a fait observer que le traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique était clairement dépassé. Ce traité défendait de placer en orbite, il ne s'appliquait pas aux armes anti-satellites et au laser anti-missiles, ce qu'on a appelé la guerre des étoiles. Comme pareils systèmes pouvaient avoir un effet déstabilisateur, le Canada a proposé la conclusion d'un traité interdisant la mise au point et le développement de toute arme destinée à être employée dans l'espace. Il a aussi invité la communauté

### *Les subsides*

internationale à se pencher sérieusement sur la question de la vérification dans les années 80.

L'initiative de paix de M. Trudeau influe directement sur les rapports actuels entre les superpuissances et elle renferme les bases sur lesquelles je fonde l'amendement que je propose à la motion dont la Chambre est saisie.

[Français]

L'idée centrale du plan de paix de M. Trudeau consistait à ajouter une volonté politique nouvelle et renforcée aux pourparlers sur le désarmement. Cette volonté politique nouvelle devait passer par un apaisement des querelles oratoires entre les grandes puissances. Elle devait se traduire par une atténuation des tensions dans les deux camps. Et de ce point de vue, monsieur le Président, on ne peut que constater aujourd'hui une amélioration par rapport à la situation qui existait il y a un an.

Le plan de paix comportait également des éléments plus techniques que je rappellerai brièvement. Premièrement, la création d'une tribune pour la négociation des limites globales à fixer aux arsenaux des cinq états nucléaires. Deuxièmement, un renforcement du traité de non-prolifération. Troisièmement, une relance des négociations sur les forces conventionnelles en Europe, afin de les réduire à des niveaux mutuellement acceptables. Et quatrièmement, des mesures poursuivant et actualisant la stratégie de l'asphyxie; notamment l'interdiction de l'essai et du développement de systèmes antisatellites à haute altitude.

[Traduction]

Le gouvernement actuel s'est engagé à poursuivre cette initiative et à lui donner plus d'ampleur. Mon caucus et moi nous attendons à des initiatives concrètes de la part du gouvernement dans un avenir très rapproché.

La création de l'Institut pour la paix est l'une des initiatives que mon prédécesseur a prises. Cet institut a pour but de faire naître de nouvelles idées et d'offrir des solutions neuves et meilleures à un monde secoué par les conflits et l'incertitude. A mon avis, la tenue d'un sommet où les cinq puissances nucléaires négocieraient entre elles la limitation mondiale de leurs arsenaux nucléaires est un objectif que doit se fixer le nouveau gouvernement. En d'autres termes, les initiatives que mon prédécesseur a prises ont établi dans notre pays et dans le monde entier un climat qui renforce l'action réalisée par les gouvernements libéraux précédents en faveur de la paix.

La motion qui attaque cette position n'est pas acceptable pour notre groupe de députés. La motion dont la Chambre est saisie renferme la résolution L-32 des Nations Unies qui doit être bientôt mise aux voix. En comité, le Canada voté contre la résolution. Il agissait ainsi à l'instar de certains de ses meilleurs amis et alliés, dont la Belgique, la France, l'Italie, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Notre parti et moi-même souhaitons qu'il y ait non seulement un gel, mais aussi une réduction importante, équilibrée et vérifiable des armes nucléaires dans le monde.

**Des voix: Bravo!**

**M. Turner (Vancouver Quadra):** C'est l'objectif que doivent viser les négociations et si nous l'exprimons ainsi c'est parce que nous croyons que c'est la façon la plus réaliste d'envisager la situation. Il faut notamment tenir compte de la notion bien